CENTRE DE GESTION DE LA VENDÉE

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE JURY

de l'examen professionnel d'agent social territorial principal de 2e classe

- Session 2020 -

INTRODUCTION

Cette session de l'examen est organisée pour la cinquième fois par le Centre de Gestion de la Vendée en convention avec les Centres de Gestion des Pays de la Loire (départements de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire, de la Mayenne et de la Sarthe).

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Être agent social et avoir atteint le 4e échelon.

ET

- Compter au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade.

- Dérogation :
  Les candidats peuvent être admis à subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'avancement de grade.
  (les conditions doivent être remplies au 31/12/2021).

NOMBRE D'INSCRITS/ADMIS À CONCOURIR

Nombre d'inscrits	22
Nombre de rejets	0
Nombre d'admis à concourir	22

Le nombre d'inscrits est en baisse par rapport à la session 2018 où 57 candidats s'étaient inscrits.

- Profil des 22 candidats admis à concourir

Répartition par tranche d'âge

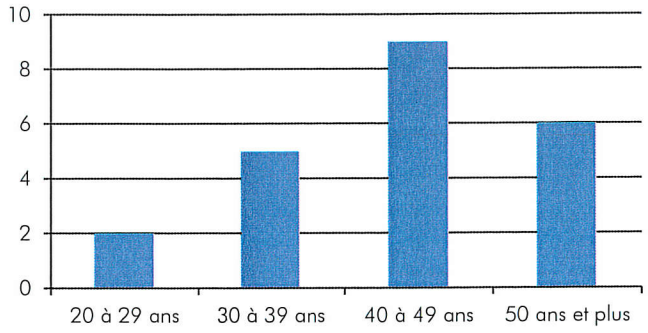

Répartition hommes / femmes

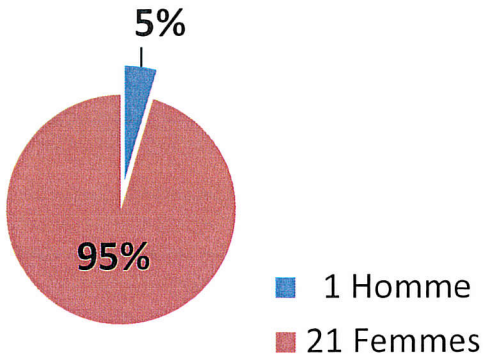

Répartition géographique

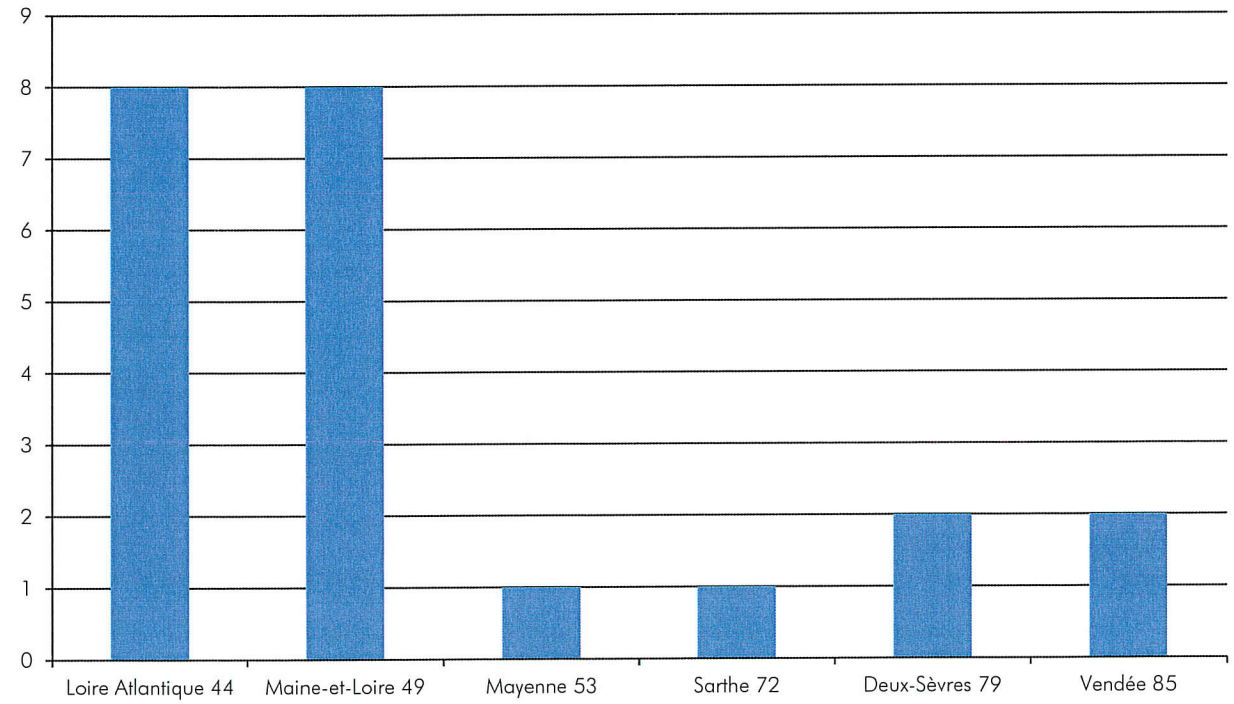

ÉPREUVE ÉCRITE

- Intitulé de l'épreuve

Une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois.

Cette épreuve consiste, à partir de **documents succincts** remis au candidat :

- en **trois à cinq questions** appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux,
- et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

(durée : 1 H 30 ; coefficient 2)

- Date et lieu de l'épreuve écrite

Elle s'est déroulée le 15 octobre 2020 à la Maison des Communes, 65 rue Kepler à LA ROCHE SUR YON, de 14 H 30 à 16 H.

- Chiffres de l'épreuve écrite

Admis à concourir	Présents aux épreuves écrites	Absents
22	20	9 %

- Répartition des notes

Notes<5	8≤Notes<10	10≤Notes<12	12≤Notes<14	14≤Notes<16	NOMBRE DE CANDIDATS PRESENTS
1	2	8	6	3	20
5 %	10 %	40 %	30 %	15 %	100 %
Note la plus basse : 4.63/20 Note la plus haute : 15.25/20					

- Notation

- Anonymat et double correction,
- Note de 0 à 20.

- Nombre de candidats admissibles

Seuls les candidats qui ont une note supérieure ou égale à 5 / 20 à l'épreuve écrite sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale.

Sur 20 candidats présents à l'épreuve écrite, 19 candidats ont été admis à passer l'épreuve orale.

ÉPREUVE ORALE

- Intitulé de l'épreuve

L'épreuve orale consistait en :

Un entretien destiné à permettre d'apprécier :
-l'expérience professionnelle du candidat,
-sa motivation,
-et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées.

Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel, suivie d'une conversation.
Ce document est complété par le candidat au moment de l'inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve.

(Durée : 15 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coefficient 3)

- Dates et lieu de l'épreuve orale

Elle s'est déroulée sur 1 jour et demi : les 8 et 9 décembre 2020, à la Maison des Communes.

- Chiffres de l'épreuve orale

Admis à l'oral	Présents à l'épreuve orale	Absents
19	19	0 %

- Déroulement de l'épreuve orale

Compte tenu du nombre de candidats déclarés admis à subir l'épreuve orale d'une part, de la disponibilité des membres du jury d'autre part, celui-ci a décidé de composer un jury plénier constitué de :

- 2 élus locaux,
- 2 fonctionnaires territoriaux,
- 2 personnes qualifiées.

Afin de garantir un égal traitement de l'ensemble des candidats, le jury de cet examen a adopté la grille d'entretien suivante :

Expérience professionnelle	5 points
Aptitude à exercer les missions incombant au cadre d'emplois	10 points
Motivations	5 points

- Répartition des moyennes (écrite + orale) des 19 candidats présents à l'épreuve orale

5≤M<10	10≤M<12	12≤M<14	14≤M<17	NOMBRE DE CANDIDATS PRESENTS
3	7	3	6	19
15.79 %	36.84 %	15.79 %	31.58 %	100 %
Moyenne la plus basse : 7.80/20 Moyenne la plus haute : 17.20/20				

ADMISSION

- Résultat d'admission

Le jury a fixé le seuil d'admission à 10.00/20.
En conséquence, **16 candidats** sont déclarés lauréats de l'examen professionnel.

- Profil des candidats admis

Sur les 16 candidats admis, 16 sont des femmes (100 %).
Dans ces lauréats, 15 sont domiciliés dans les Pays de la Loire (94 %).

BILAN 2020 ET COMPARAISON AVEC LES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Session	Nbre de candidats admis à concourir	Nbre de candidats présents (épreuve écrite)	Nbre de candidats admissibles	Présents aux oraux	Nbre de lauréats
2020	22	20	19	19	16
2018	57	53	52	50	43
2016	86	70	67	67	52
2014	116	105	96	95	70
2012	172	168	158	158	149

Fait à LA ROCHE-SUR-YON, le 15 FEV. 2021

Le Président du jury,

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE VENDÉE

Joël MONVOISIN